

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente

Je soussigné-e,Franck DESBORDES.....

Président-e de l'association.....Actions Traitements.....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social :

Article 2 – Objets et Moyens, Statuts d'Actions Traitements

Cette association, agréée pour représenter les malades et les usagers du système de santé, a pour but d'informer, d'accompagner, de soutenir et de défendre les droits des personnes vivant avec l'infection à VIH, les virus de l'hépatite, les pathologies associées et les infections sexuellement transmissibles. Elle mène également des actions de prévention, notamment auprès de personnes exposées.

Pour concevoir et réaliser ses projets, Actions Traitements s'attache au recueil des besoins des usagers de santé et aux préoccupations publiques des institutions du système de santé.

Actions traitements met également en place les moyens permettant de garantir la validité scientifique de ses contenus.

L'association déploie ses projets en utilisant :

- différents médias tels que, l'éditorial web et papier ou encore l'e-santé,



- différents dispositifs d'accompagnement tels que des réunions collectives, des rencontres individuelles, des entretiens téléphoniques,
- l'organisation d'événements tels que des journées d'études, des colloques,
- des activités de formation et d'études.

Elle cherche enfin à favoriser l'élaboration de projets en collaboration avec d'autres associations ou personnes morales et notamment, dans un esprit solidaire au niveau international et en particulier vis-à-vis de l'Afrique francophone.

Membres du bureau (et leur situation sociale¹) :

- Président : Franck Desbordes, chef d'entreprise
- Vice-Président : Arnaud Carrère, responsable RH
- Trésorier : Christian Christner, retraité
- Secrétaire : Yves Ferrarini, retraité
- Administrateur : Jean-Marc Bithoun, retraité

2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

Ressources pour l'année 2017			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Adhérents	1 245	0,3%
Subventions publiques	DGS, DASES, ASP, CRAMIF, Mildeca, ARS, CRIDF	96 987	24,08 %

¹ Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.



Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Particuliers	5 470	1,35 %
Financements privés	Sidaction, Gilead, ViiV, Abbvie, MSD, Mylan	215 600	53,53 %
Activités économiques de l'association	Ventes et participations	310	0,07%
Autres sources de financements	Report des ressources non affectées, transfert de charges, produits financiers, produits exceptionnels	83 078	20,6 %
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2017 : 402 690 euros			

Ressources pour l'année 2016			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Adhérents	900	0,19 %



Subventions publiques	ARS, DASES, DGS, ASP	62 287	14,88 %
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Particuliers	3 771	0,90 %
Financements privés	Sidaction, Gilead, Viiv, MSD	223 230	53,34 %
Activités économiques de l'association	Ventes et participation	405	0,08 %
Autres sources de financements	Reprise sur provisions, report des ressources non affectées, transfert de charges, produits financiers, produits exceptionnels	189 825	39,51 %

TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2016 : 480 418 euros

Ressources pour l'année 2015			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total



Cotisations des adhérents	Adhérents	1 605	0,30 %
Subventions publiques	DGS, DASES, CRIDF, ARS, ASP	110 507	20,73 %
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Particuliers	4 421	0,83 %
Financements privés	Ligue contre le cancer, Sidaction, Fondation du LEEM, Gilead, Abbot, BMS, MSD, Janssen, Sinclair, Mylan	277 300	52,02 %
Activités économiques de l'association	Vente et participations	220	0,04 %
Autres sources de financements	Reprise sur provisions, report des ressources non affectées, transfert de charges, produits financiers, produits exceptionnels	138 963	26,07 %



TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2015 : 533 016 euros

**PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE
D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES**

3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)	Période
Alliance	Membre du Groupe d'associations de lutte contre le VIH (Acceptess-T, Actions Traitements, Basi-liade, FMDC)	2015-auj.
TRT5	Membre du Groupe inter-associatif Traitements & Recherche thérapeutique : le TRT-5 se focalise sur des problématiques liées au traitement de l'infection à VIH et à la recherche menée en ce domaine.	1992-auj



CHV (Collectif Hépatites Virales)	Membre du collectif inter associatif de lutte contre les hépatites virales, rassemblant des représentants issus de plusieurs associations	2000 – auj.



3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :

Sans objet



4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

5. Mentions légales

- 5.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*
- 5.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.*
- 5.3. *Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : deontologie@france-assos-sante.org.*
- 5.4. *La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.*
- 5.5. **Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.**
- 5.6. **Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal** « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »

Fait à Paris

Le 02/05/2018

Signature obligatoire

(mention non rendue pu-

